

COMPTE-RENDU/PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 8 juin 2026

Nombre de délégués :

- en exercice : 97
 - présents ou représentés : 68
 - Nombre de Pouvoirs : 04
- Total votants : 72

L'An deux mil vingt-six le lundi 8 juin à 18 heures le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le lundi 2 juin 2026 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Jonathan WOFSY, Président.

Secrétaire de séance : Gladys CELANIE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes de l'Orée de la Brie (CCOB) :

Jonathan WOFSY, Pascale PRUNET, titulaires.

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Jean-Paul MOSNY, Patrice SAINT-JALMES, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Eric GERMAIN, Emmanuel ANTHOINE, François DUMENIL, Louis-Marie SAOUT, Pierre MURON, Jean-Sébastien MONIN, Gilles ROSSIGNEUX, Steven GOURMAUD, Jean-Claude COCHET, Nicole VIBERT, Gilles GROSLEVIN, Manuel CENDRIER, titulaires et Mélanie BARONI, Pascal ROBERT, Daniel LECUYER, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Aurélie GAY, Yann BLAISE, Brigitte DELHUMEAU, Jean-Pierre BENARD, Sylviane CATHELIN, Jonathan CHAUMONT, Marie-Claude BEAUDICHON, Bernard NENY, Hugues MARCELOT, Arnaud FABRE, Audrey BRIFFAULT, Anne-Laure AUGER, Fabrice BAPTISTA, Patrick PERCIK, Michel MULLER, titulaires et Anaïs SOULIS, Florence VIALE, Elodie BRUT FIGURA, Antoine REY, Vanessa DE GREEF, Marina MARTIN, suppléants.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Magali BOCHEW, Patrick OFFROY, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Benoît SCHMIT, Laurent SAUSSEY, Laurent GAUTIER, Madani KHALOUA, titulaires et Frédéric BOURSIEZ, Patrick ALBRIEUX, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Brigitte DEMARIA, Christine CARLIER, Chimène MONORAL, Joël EVEN, Sylvie SOUPLY, Fernand BORDES, Farida SABEUR, Martial MEHOU-LOKO, Jean-Bernard BLONDIN, Kevin GILLET, Gladys CELANIE, titulaires et Mohamed OUHSSAINE, Olivier ROUSSEAU, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Yannick PONCE, titulaire.

Pouvoirs :

- de Pascal ROUSSEAU à Brigitte DEMARIA (CAPVM)
- de Analia HALLER à Gladys CELANIE (CAPVM)
- de Cécile PHAM-VAN à Louis-Marie SAOUT (CCBRC)
- de Yann LE MAULF à Yann BLAISE (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Elio BELFIORE, Marième TAMATIN-VARIN

Excusés : Patrick DUBOIS, Bruno RÉMOND, Thierry COCHARD, Rémy CHATTÉ, Guillaume KLOTZ, Gauthier BOUNICHO

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Excusés : Joël BLANCHARD, Patrick ROSSILLI, Etienne LEROY

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Excusés : Paul BADRI, Michel CALAFATO, Manuel MACHADO, Monia BRAHAM, Sonia LAURENT, Guillaume PROUST

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Alain PLAISANCE, Arnaud MALANDAIN

Excusée : Aline COUDERC

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Excusé : Sofiane GHOZELANE

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Christophe COULOUMY

Excusée : Sophie RIBREAU-STABILE

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

Rita KHANFOUR

Excusé : François BENAVENTE

Approbation des comptes-rendus des réunions des 9 mars et 18 mai 2026 : les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

1. Affaires générales :

- ## 2. Finances :

- ### 3. Ressources humaines :

- #### 4. Communication

5. Question(s) diverse(s)

_____*

- La régie et l'optimisation des collectes : Pascal ROUSSEAU
- L'innovation et le développement de solutions nouvelles : Laurent GAUTIER
- Le financement du Service Public de Gestion des Déchets (SPGS) : Louis-Marie SAOÛT
- Les déchetteries et la ressourcerie : Hugues MARCELOT
- La réduction des déchets (prévention, sensibilisation, pédagogie) : Jean-Bernard BLONDIN
- Les travaux du site d'Ozoir-la-Ferrière pour la construction d'un pôle logistique : Dominique BENOIT

A l'origine, l'**ORDIF** est une association créée le 23 novembre 1992 à l'initiative de l'État et de la Région Ile-de-France. Cette association a pour objet de développer la connaissance et la diffusion d'informations et d'élaborer des indicateurs en matière de gestion de déchets en Ile-de-France. Cette association favorise les échanges entre les acteurs publics privés et associatifs intervenant dans son champ de compétences. Sous l'impulsion du Conseil Régional d'Île-de-France, l'ORDIF a rejoint, au 1er août 2017,

l'Institut Paris Région sous la forme d'un département dédié (Département Déchets – ORDIF) bénéficiant d'une gouvernance spécifique qui regroupe l'ensemble de ses partenaires.

AMORCE, association nationale loi de 1901 au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

GEDEM 77 (Gestionnaires publics des Déchets Ménagers de Seine-et-Marne) : cette association regroupe des collectivités et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant compétences pour la collecte et/ou le traitement des déchets ménagers sur la Seine-et-Marne. Elle a pour objet de défendre les intérêts des collectivités et syndicats adhérents auprès des organismes publics et administrations d'état ayant un pouvoir ou une action dans le domaine de la collecte ou du traitement des déchets ménagers, de servir de plate-forme d'échange des expériences et connaissances accumulées par chacun des adhérents dans les domaines concernés, d'émettre des avis sur tous les sujets d'actualité susceptibles d'influer directement ou indirectement sur les domaines concernés mais aussi d'assister les adhérents dans leur mission de service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

ID77 : Ingénierie départementale de Seine-et-Marne, Groupement d'Intérêt Public : Outil d'optimisation de ressources d'ingénierie.

Après appel à candidature, Il est donc proposé à l'Assemblée :

→ de désigner les représentants du SIETOM comme suit :

Organismes	Titulaire	Suppléant
AMORCE	<i>Jonathan Wofsy</i>	<i>Laurent Gautier</i>
ORDIF	<i>Laurent Gautier</i>	<i>Pascal Rousseau</i>
GEDEM	<i>Jonathan Wofsy</i>	<i>Laurent Gautier</i>
ID77	<i>Louis-Marie Saout</i>	X

→ d'autoriser :

- le Président à renouveler l'adhésion du SIETOM à ces organismes
- le versement de la cotisation annuelle
- le Président à signer tout acte à intervenir en relation avec ces adhésions

Délibérations N° 014-015-016-017/06-2026 :

Délibérations adoptées à l'unanimité.

1.2- Désignation des représentants du SIETOM à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional et de Gestion des Déchets d'Ile-de-France

Monsieur le Président explique que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) auquel le SIETOM a contribué lors de sa phase d'élaboration, a été adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France le 21 novembre 2019.

Le PRPGD qui est constitué de 4 chapitres et du rapport environnemental est consultable sur le site internet de la Région Ile-de-France : dé

Dans le cadre du mandat 2026-2032, il est nécessaire de désigner les représentants du SIETOM qui siègeront à la CCES.

Le nom du titulaire et du suppléant désignés par le SIETOM figureront à l'arrêté nominatif de composition de la CCES du PRPGD signé par la Présidente de Région.

→ Après appel à candidature, Il est donc proposé à l'Assemblée de désigner les représentants du SIETOM à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) comme suit :

Titulaire	Suppléant
<i>Laurent Gautier</i>	<i>Louis-Marie Saout</i>

Délibération N° 018/06-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.3 – Autorisation de signature du marché pour la fourniture et la livraison de gazole en vrac

Pour rappel, le SIETOM a repris la collecte en régie depuis le 1^{er} janvier 2026.

Le parc de bennes est composé de 26 véhicules qui doivent être approvisionnés en Gazole Ordinaire (GO).

Le marché porte sur la fourniture et la livraison de gazole en vrac sur le site de Presles-en-Brie, sur un cadencement estimé à 32 m3 toutes les 4 semaines.

Un premier marché a été passé début 2026, mais après 3 mois, le titulaire du marché a mis fin au contrat, obligeant le SIETOM à relancer un marché.

Une procédure formalisée, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, a donc été de nouveau lancée avec les caractéristiques suivantes :

- Publicité : 26/03/2026
- Procédure : formalisée – Appel d'offres ouvert
- Marché ordinaire
- Allotissement : sans
- Durée : 1 an reconductible 1 x 1 an puis 1 x 6 mois soit une durée de 30 mois
- Estimation globale : 2 257 200 € HT
- Nombre de plis reçus à la date limite du 4 mai : 5
- Réunion de la CAO : 2 juin 2026

5 offres ont été réceptionnées :

- ✓ Candidat A : ~~DYNEFF SAS~~ >> Offre non conforme
- ✓ Candidat B : CAMPUS IDF
- ✓ Candidat C : TPNE
- ✓ Candidat D : BOLLORÉ ENERGY
- ✓ Candidat E : ~~ELD~~ >> Retrait en cours de procédure

		Candidat B CAMPUS IDF	Candidat C TPNE	Candidat D BOLLORÉ ENERGY
PR IX	Sous-total /60	59,8 (2 262 759,98 €)	58,3 (2 321 430,20 €)	60,0 (2 253 940,93 €)
TECHNIQUE	Garanties	12	3	9
	Moyens	9	3	6
	Commande	4	2	2
	Prévention risques	5	4	3
	Sous Technique /40	30	12	20
	NOTE/100	89,8	70,3	80,0
	Classement proposé	1er	3e	2e

Un délégué demande si, compte tenu du contexte de hausse des prix du carburant, une clause spécifique sur le prix est prévue ?

Monsieur le Président répond que le marché comprend une clause qui permet de réviser les prix que ce soit à la hausse ou à la baisse. Cette clause a pour objectif d'éviter une surfacturation de la part du titulaire du marché.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser la signature du marché avec le titulaire désigné par la CAO.

Délibération N° 019/06-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. FINANCES

2.1 – Approbation du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Président rappelle qu'à partir de l'exercice budgétaire 2026, l'approbation des comptes des collectivités territoriales, de leurs établissements et leurs groupements est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Financier Unique (CFU).

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il remplit les mêmes fonctions de « rendus de compte ».

Il doit être approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin 2026.

CFU 2025	Fonctionnement	Investissement
Résultat 2024	14 346 586,19 €	7 939 334,44 €
Recettes 2025	26 219 946,30 €	2 545 487,11 €
Dépenses 2025	25 286 933,60 €	7 786 351,95 €
Résultat de l'exercice 2025	933 012,70 €	- 5 240 864,84 €
Résultats cumulés sur sections	15 279 598,89 €	2 698 469,60 €
F + I (sans les RAR)	17 978 068,49 €	
Restes à réaliser recettes		548 854,76 €
Restes à réaliser dépenses		1 407 725,16 €
Résultats cumulés sur sections	15 279 598,89 €	1 839 599,20 €
F + I (y compris les RAR)	17 119 198,09 €	

Résultats	Fonctionnement	Investissement
Exercice 2025	933 012,70 €	- 5 240 864,84 €
Exercice 2024	1 545 149,28 €	- 3 344 010,42 €
Exercice 2023	1 626 576,16 €	- 841 604,69 €
Exercice 2022	814 467,93 €	- 2 369 541,50 €
Exercice 2021	775 266,15 €	12 552 393,47 €

Le résultat sur la section de Fonctionnement est positif et représente **3,6%** des dépenses 2025 et est la conséquence d'une gestion maîtrisée et du maintien des performances de 2024 en 2025.

Pour rappel, le paiement exceptionnel d'un montant de 520 000 € dans le cadre de l'accord transactionnel avec la société SEPUR est pris en compte dans les dépenses 2025. Le résultat de l'année 2025 est donc très similaire aux résultats des 2 derniers exercices.

Travaux Déchetterie et Ressourcerie	4 400 000 €
Nouveaux Bureaux Service Prévention et Sensibilisation + travaux Siège	50 000 €
Matériels et travaux réseau des déchetteries	345 000 €
Pré-collecte (Composteurs + BAVs + Abribacs + Bacs)	785 000 €
Véhicules: chargeuse déchetterie + 2 Zoés	212 000 €
Matériels informatiques et logiciels	80 000 €

Autre investissement :

- Remboursement emprunt : 1 264 000 €

Restes à Réaliser au 31/12/2025 :

- + 1 407 000 € (Déchetterie/Ressourcerie)
- - 548 000 € (Subventions région IDF: Composteurs et déchetterie/ressourcerie et ADEME: ressourcerie)

SIETOM77

Le Président quitte la séance et le comité syndical siège sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte Financier Unique 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Retour du Président.

2.2 – Octroi d'une aide financière exceptionnelle au Relais

Monsieur le Président explique que Le Relais, qui est un partenaire de collecte du SIETOM, doit faire face à des difficultés financières notamment en raison de la hausse des prix du carburant et c'est dans ce cadre qu'un accompagnement financier a été sollicité.

Après différents échanges, le Relais a fait savoir qu'il ne souhaitait plus solliciter l'aide financière du SIETOM et a précisé que le retrait des bornes sur le territoire n'était plus d'actualité.

Par conséquent, ce point ne nécessite pas de vote.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 – Suppression et création d'emplois permanents et modification du tableau des emplois et effectifs

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président précise qu'au regard des projets portés par le SIETOM, la création et la suppression de postes ainsi que la réorganisation du pôle communication s'avèrent nécessaires.

Création d'un emploi de chargé de mission appui aux communes

La mission principale du chargé de mission sera :

- Mise en œuvre d'un appui aux élus des communes du SIETOM
- Structuration des liens entre le SIETOM et les collectivités (communes et intercommunalités)
- Soutien à la bonne circulation de l'information entre les services du SIETOM et les collectivités
- Participation aux réflexions stratégiques de la collectivité et accompagnement des projets
- Organisation des temps de concertation entre élus

Réorganisation du Pôle communication

Une concertation a eu lieu avec tous les agents du pôle début mai (tenue de réunions).

Cette réorganisation implique la suppression de l'emploi de Responsable Pôle Communication pour la création de l'emploi de Responsable Pôle Pédagogie, Appui et Communication (PAC) dont la mission principale sera :

- Pilotage et animation du service Prévention et Sensibilisation en mettant en œuvre des actions de prévention et de sensibilisation liées au service public de gestion des déchets auprès de tous les publics
- Encadrement de l'équipe des communicants de proximité
- Animation avec la responsable du Pôle de l'équipe projet autour du PLPDMA (Copil, GT...)
- Établissement du budget du service et de son suivi

Suppression de l'emploi d'Assistante Adjointe de Direction et Affaires Juridiques

Par délibération n° 186/06-2025 du 20 juin 2025, un emploi d'Assistante Adjointe de Direction et Affaires Juridiques a été créé pour permettre le « tuilage » avec l'Assistante de Direction et Affaires Juridiques afin d'anticiper son départ à la retraite.

L'agent qui était sur l'emploi d'Assistante Direction et Affaires Juridiques, est parti à la retraite au 1^{er} avril 2026, c'est pourquoi l'emploi d'Assistante Adjointe Direction et Affaires Juridiques n'a plus lieu d'être.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de supprimer l'emploi de Responsable Pôle Communication
- de supprimer l'emploi d'Assistante Adjointe de Direction et Affaires Juridiques
- de un emploi de Chargé de mission appui aux communes
- de créer un emploi permanent de Responsable Pôle Pédagogie, Appui et Communication
- d'adopter les modifications du tableau des emplois et des effectifs.

Délibérations N° 021/06-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

3.2 – Désignation d'un représentant au sein du Comité National d'Action Sociale

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est une association à caractère social qui s'adresse au personnel des collectivités territoriales. Il est administré et animé par des instances paritaires composées d'élus et d'agents.

Dans ce cadre, Monsieur le Président explique que la désignation d'un délégué (élu) représentant le syndicat auprès du CNAS est nécessaire. Son rôle conjugué avec celui du délégué représentant les agents sera, entre autres, de donner un avis sur les orientations de l'association et d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS.

Après appel à candidature, il est donc proposé à l'Assemblée de désigner en tant que représentant du SIETOM au CNAS : Marie-Paule DEVAUCHELLE.

Délibérations N° 022/06-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

3.3 – Elections professionnelles de décembre 2025

Monsieur le Président annonce que les élections professionnelles visant à renouveler les instances représentatives du personnel pour un mandat de 4 ans sont fixées par arrêté ministériel au 10 décembre 2026 pour les 3 versants de la fonction publique.

Dans ce cadre, le SIETOM doit fixer le nombre de représentants du personnel et de représentants de la collectivité au Comité Social Territorial et les modalités de vote.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de fixer le nombre de représentants du personnel à 5 titulaires et 5 suppléants.
- de maintenir le paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

- de maintenir le paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

Délibérations N° 023/06-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. COMMUNICATION

4.1 – Présentation du Rapport d'activité 2025

Monsieur le Président passe la parole à Madame Sonia BRISSON pour la présentation synthétique du rapport d'activité 2025.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- prend acte de la présentation du rapport d'activité 2025.
- précise que le rapport sera envoyé à chaque adhérent du SIETOM.
- dit que le rapport sera téléchargeable sur le site internet du SIETOM : [Rapport annuel | Sietom77](#)

Délibération N°024/06-2026 :

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président demande s'il y a des questions.

Un délégué souhaite savoir s'il serait possible d'inverser la collecte des ordures ménagères et celle du tri sélectif sur le secteur du Val Briard.

Monsieur le Président explique qu'un travail de réflexion sur l'optimisation de la collecte sera réalisé afin de tenir compte des spécificités de chaque territoire. La mise en place de cet objectif sera facilitée avec la reprise de la collecte en régie. Pour sa bonne réalisation, un accompagnement au changement pour les équipes et les habitants sera nécessaire.

Un délégué demande si le puçage des poubelles est prévu.

Monsieur le Président répond que si la question est liée à la taxe incitative, c'est une piste à envisager car c'est un moyen d'action pour réduire le volume de déchets.

Un délégué souhaite savoir s'il était envisageable de communiquer aux habitants des données et informations relatives à leur production de déchets ?

Monsieur le Président indique que c'est une excellente idée, que ces données peuvent contribuer à sensibiliser les habitants et que le SIETOM souhaite développer un outil pour permettre cela.

Un délégué souhaite savoir pour quelles raisons les déchets verts de certaines habitations ne sont pas collectés. Il s'agit d'habitants qui, sur les conseils de la mairie, ont acheté des bacs. Est-ce-que ces bacs ne sont pas aux normes ?

Madame la Directrice propose que les problématiques de collecte soient relayées au SIETOM dans les meilleurs délais afin que des réponses puissent être apportées aux habitants. Les demandes doivent préciser les adresses et les jours concernées.

Un délégué souhaite souligner la rapidité de réaction des équipes du SIETOM suite à un appel pour une demande d'intervention. La situation a été régularisée le lendemain de l'appel.

Monsieur le Président souhaite profiter de cette question pour apporter des précisions concernant les grands cartons car de mauvaises habitudes ont été prises lorsque la collecte était réalisée par un prestataire. Il rappelle que le dépôt à côté des bacs est interdit et que les habitants doivent les apporter en déchetterie. Aujourd'hui la collecte est réalisée par nos équipes ce qui est un bon moyen pour mieux sensibiliser les habitants sur les méthodes de tri.

A ce sujet, un délégué demande si les cartons découpés sont acceptés dans les bacs.

Monsieur le Président répond que dans ce cas, la collecte aura bien lieu.

Pour accompagner les communes dans leur communication avec les administrés, Monsieur le Président ajoute qu'un guide d'information est en cours de réalisation.

Une déléguée explique qu'elle s'est rendue en déchetterie et que son accès a été refusé en raison d'un changement de véhicule.

Monsieur le Président précise que la carte est rattachée au titulaire et non pas au véhicule. On ne peut donc pas être refusé pour un véhicule différent, sauf si c'est un véhicule non autorisé.

Une déléguée demande si des actions sont prévues concernant les dépôts sauvages et pose la question de l'accès des professionnels aux déchetteries. Elle précise qu'elle souhaite poser ici des sujets et pistes de réflexion. Enfin, elle revient sur la question des cartons, en précisant que c'est un très bon paillage.

Monsieur le Président indique que la question des dépôts sauvages ne relève pas de la compétence directe du SIETOM. C'est un sujet que le Conseil départemental a décidé de traiter en créant récemment un Groupement qui réunit les services du Département, les syndicats de collecte et la Préfecture.

Concernant les professionnels et l'accès aux déchetteries, il précise qu'il souhaite également travailler sur ce sujet tout en veillant à ce que les coûts ne soient pas répercutés sur les habitants.

Pour conclure, Monsieur le Président souhaite ajouter que tous les sujets seront mis sur la table et feront l'objet d'un travail collectif.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19h09.